



Rapport d'activité 2018

L'année 2017 avait été marquée par la montée en puissance du CPSF, dont les effectifs et les moyens étaient en augmentation. L'adoption de la vision stratégique du Comité, sur la paralympiade, constituait une étape majeure dans le développement du CPSF permettant de disposer d'un horizon partagé par chacun des acteurs. L'attractivité des para sports, déjà notable les années précédentes, s'est renforcée. À la fin 2018, le CPSF comptait ainsi 39 fédérations membres.

2018 aura été une année de consolidation. Si l'année a été particulièrement impactée par les Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang, en Corée du sud, du 9 au 18 mars 2018, elle aura également vu germer de nombreux projets dans un contexte en pleine évolution. D'un côté, le comité de candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 s'est transformé, en janvier 2018, en Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. D'autre part, les travaux de concertation sur la réforme de la gouvernance du sport français se sont poursuivis toute l'année, offrant un cadre privilégié de réflexion sur l'évolution de la place des para sports au sein du mouvement sportif français.

Le renouvellement de ce cadre d'actions du CPSF a été appréhendé comme une opportunité, permettant d'envisager un nouveau lien contractuel avec l'État, de construire de nouveaux partenariats et de renforcer les liens avec les acteurs.

1. Une troisième place historique aux Jeux de PyeongChang

Organisés en Corée du Sud pour la première fois, les Jeux Paralympiques d'hiver ont constitué une véritable réussite pour la délégation française. Avec douze athlètes et trois guides, l'équipe de France s'est particulièrement distinguée en obtenant la troisième place au classement des médailles, pour la première fois de son histoire.

Le processus de sélection mis en place en 2017 a montré sa pertinence. Le niveau d'exigence élevé a permis de constituer une délégation performante où la majorité des athlètes a remporté au moins une médaille. La France a particulièrement brillé en para ski alpin et en para ski nordique, remportant également une médaille en para snowboard. La porte-drapeau de la délégation, Marie Bochet, s'est montrée très performante, obtenant à elle seule 4 médailles d'or sur les 9 gagnées par la délégation.

Ces résultats sont d'abord le fruit d'une préparation particulièrement soignée de la part de la Fédération Française Handisport et de ses cadres. Les résultats en compétition internationales, les mois précédents les Jeux Paralympiques, laissaient présager de grandes performances aux jeux,

malgré une absence d'athlètes français dans l'ensemble des disciplines collectives d'hiver et de nombreuses épreuves de para ski alpin ou de para ski nordique.

Les conditions de structuration de la délégation se sont montrées tout aussi satisfaisantes. La préparation en amont, entre chacun des acteurs, s'est révélée être un facteur majeur de la réussite des Jeux. Des comités de pilotage multipartites ont été régulièrement réunis, permettant d'appréhender les difficultés et de partager les avancées du projet. De même, les problématiques logistiques ont été bien considérées, notamment avec le transporteur – Air France – et l'appui d'Aéroports de Paris.

La délégation française a pu profiter, avec ses partenaires privés et institutionnels, d'un Club France chaleureux où les athlètes sont venus célébrer leurs résultats, entourés de leurs proches et des membres de la délégation. La visite de deux ministres, Laura Flessel pour les sports et Sophie Cluzel pour les personnes handicapées, a été appréciée.

2. Un nouveau cadre contractuel avec l'État

Alors que le CPSF était lié par une convention annuelle au CNDS, couvrant l'année 2017, la rebudgétisation de plusieurs missions au sein du ministère des sports a engendré une évolution du mode de gouvernance des relations État/CPSF. Désormais, la Direction des sports est compétente pour instruire, négocier et suivre la convention qui lie structurellement l'État et le CPSF, tant pour les délégations sportives que s'agissant du fonctionnement et activités annuelles du Comité.

La Direction des sports et le CPSF ont conclu, en 2018, une convention pluriannuelle d'objectifs couvrant la période 2018-2020. Cette CPO, en augmentation, est cohérente avec le développement conséquent du CPSF sur la période.

Le travail mené par la Direction des sports et le CPSF a conduit à la définition de nouveaux objectifs et de nouveaux indicateurs de suivi afin de mieux apprécier, qualitativement, l'évolution des activités. La CPO est désormais structurée autour de trois axes :

- Le rayonnement du sport paralympique, en particulier à travers la performance des équipes de France
- Le développement des para sports
- Le renforcement de l'identité paralympique au sein du sport français.

Avec un budget prévisionnel de 7,7M€ sur le triennal 2018-2020, la croissance du CPSF est particulièrement significative même si plus de 5M€ sont consacrés aux délégations sportives.

Le CPSF a également pris part aux travaux sur la réforme de la gouvernance du sport français. La publication du rapport final, à l'automne 2018, a constitué une étape importante vers la transformation des modes d'élaboration des politiques sportives en France. Dans ce cadre, l'absence de déclinaison territoriale du CPSF a été soulevée. C'est ce constat qui a notamment conduit à la contractualisation avec l'État visant à organiser, dans les territoires, une animation du mouvement paralympique. L'État a notamment souligné la nécessité d'accompagner au mieux les nouvelles fédérations qui s'engagent dans le développement des para sports.

3. Une activité concentrée sur trois projets majeurs

L'année 2018 a constitué la première phase de déploiement de projets conçus dans le cadre de la vision stratégique du CPSF, adoptée en 2017. Tous les axes d'activités sont impactés.

3.1. La Relève

Dans la perspective de l'organisation des Jeux Paralympiques à Paris en 2024, les acteurs se sont interrogés sur les possibilités de rendre l'équipe de France paralympique plus performante, notamment en ciblant des sports où les Français sont peu ou pas représentés. Le rapport Onesta avait posé les bases d'un constat, celui d'un différentiel de moyens très importants au détriment des athlètes paralympiques. La question de la détection des jeunes talents fait aussi partie des enjeux identifiés.

Fort d'une intuition – tous les athlètes qui brilleront en 2024 ne sont pas encore dans l'environnement paralympique – le CPSF a imaginé le programme La Relève, en lien avec ses fédérations. À travers des plateaux de tests physiques, il s'agit de détecter le potentiel sportif de personnes en situation de handicap et de les orienter vers une pratique compétitive adaptée à leurs capacités, leur handicap et leur envie. Ces plateaux seront organisés courant 2019. Tout au long de 2018, les travaux préparatoires ont été menés : développement d'une application de recueil des données, création d'une plateforme d'inscription avec l'INSEP, conception d'une campagne de communication, sécurisation juridique du stockage des données...

Ce programme sera déployé avec l'appui de Paris 2024 qui relaiera l'ensemble des campagnes de communication.

3.2. Le déploiement territorial

À l'issue des travaux sur la réforme de la gouvernance du sport français, un consensus s'est dégagé autour de la création d'un échelon d'animation territorial du mouvement paralympique, dont le CPSF est aujourd'hui dépourvu. À l'heure où le développement des activités sportives pratiquées par les personnes en situation de handicap est une priorité partagée, tous les acteurs doivent se mobiliser : mouvement sportif, collectivités territoriales, État. Il est donc proposé de créer un référent paralympique dans chacune des régions hexagonales, et d'envisager la représentation outre-mer. En effet, la création annoncée de futures conférences territoriales est venue renforcer la conviction du CPSF qu'il fallait organiser le mouvement paralympique territorial afin de faire valoir des orientations partagées au sein des projets territoriaux du sport.

Le CPSF a engagé les travaux préparatoires à ce déploiement au cours du second semestre 2018. Plusieurs priorités avaient été actées :

- L'identification et l'approche de partenaires potentiels. Le CNOSF, de par son rôle institutionnel et son organisation territoriale a constitué un interlocuteur privilégié. L'Assemblée des départements de France, rencontrée à plusieurs reprises à la fin de l'année, est également un relai important, les conseils départementaux disposant de la compétence handicap. Un travail de réflexion et de concertation a été engagé avec eux, pour permettre une coopération renforcée entre mouvement paralympique local et institutions des

- départements, au premier rang desquels les Maisons départementales des personnes handicapées. Ce travail pourrait conduire à la signature d'une convention en 2019.
- La préparation des acteurs. L'arrivée d'un nouvel interlocuteur pouvant légitimement interroger, le CPSF a choisi de privilégier en premier lieu une communication interne, à destination de ses membres.
 - La définition précise du rôle des référents. Afin de mieux cerner les missions des futurs référents, un travail de fond a été engagé afin de débiter la rédaction de fiches de mission pertinente au regard des besoins. Un groupe de travail spécifique sera mis en place en 2019.

3.3. La nouvelle identité graphique

La visibilité des para sports est aujourd'hui encore insuffisante. Si le CPSF a su gagner la reconnaissance de l'ensemble des acteurs institutionnels du sport français, il n'est pas encore suffisamment identifié au-delà. Ce constat, valable pour l'institution, l'est aussi pour l'équipe de France paralympique dont les athlètes manquent encore de reconnaissance, malgré des progrès importants.

Parallèlement, l'évolution substantielle du paysage sportif français, en particulier à travers l'émergence de Paris 2024, nous a amenée à réfléchir à la stratégie de marque du comité pour mieux répondre aux enjeux actuels.

Par ailleurs, le logo du CPSF, et de l'équipe de France, datait de 2012. Il n'était pas décliné au sein d'une charte graphique cohérente.

À l'été 2018, un appel d'offres a été lancé afin de créer une nouvelle identité d'ici la fin de l'année afin de répondre aux exigences de notre équipementier pour les jeux paralympiques de 2020. Plusieurs pistes ont été sélectionnées et soumises aux administrateurs, qui se sont orientés vers un logo proposé par l'agence 4 août. Cette dernière a fourni cette nouvelle identité à l'automne. Désormais, le CPSF dispose d'une identité cohérente qui a vocation à servir de support à l'ensemble de la communication du CPSF. Ce travail désormais achevé, le projet 2019 sera consacré à la refonte du site internet du CPSF, lui aussi obsolète.

4. Nouveaux partenariats extérieurs, nouveaux services aux fédérations

4.1. Les partenariats extérieurs

4.1.1. *Le COJO*

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) a été créé en janvier 2018, suite à l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Lima, en septembre 2017. Le CPSF est représenté par sa présidente et son secrétaire général au sein des instances et accompagné d'un représentant des fédérations paralympiques et d'un athlète paralympique.

Un travail dense s'est engagé avec le COJO, dans de multiples domaines, comme en matière d'héritage, de marque, de concept paralympique, de centre de préparation aux Jeux... Le CPSF est aussi présent à chaque moment important : commissions de coordination, revues de projets. Dans cette année charnière, la présence du CPSF était d'autant plus essentielle que l'intégration de la dimension paralympique dans le cadre général des JOP 2024 sera réussie que si elle est envisagée dès le début de chacun des projets.

Le CPSF a également participé de manière active à la Semaine Olympique et Paralympique en janvier 2018. Il a contribué à la préparation de l'événement. Ses athlètes se sont mobilisés et le comité a fourni des contenus permettant de sensibiliser les jeunes aux para sports, mais également aux valeurs et symboles de notre mouvement. Le CPSF a aussi concouru à l'organisation de la Journée Olympique du 23 juin. Dans la mesure de ses moyens, le CPSF ambitionne ainsi d'être une partie prenante active de l'organisation des jeux.

Ce lien avec Paris 2024 s'est accompagné d'échanges et de projets avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, comme la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques, la Région Île de France, la ville de Paris, le département de la Seine Saint Denis ou encore Plaine Commune.

4.1.2. *Des liens avec de nombreux organismes*

Parallèlement, le CPSF a aussi travaillé à renforcer sa politique partenariale afin d'impliquer chacun des acteurs concernés, de près ou de loin, par les para sports. Son positionnement institutionnel lui offre une grande visibilité, que la dynamique des JOP 2024 vient alimenter. Le CPSF reçoit de très nombreuses sollicitations d'organismes et associations sur l'ensemble du territoire. S'il ne peut y répondre favorablement à chaque fois, il a fait le choix d'entretenir des relations approfondies avec chacun des partenaires intéressés par le développement des para sports.

Outre l'ADF, déjà mentionnée, le CPSF a poursuivi ses échanges avec les grandes associations du secteur du handicap, en particulier l'APF ou Handicap international. Il participe activement au projet « Génération 2024 » piloté par le ministère de l'éducation nationale. Il a également élaboré un partenariat avec l'Union française des orthoprothésistes (UFOP).

Enfin, le CPSF a développé les liens avec les élèves de STAPS, notamment au travers d'associations d'élèves.

4.2. Les services aux fédérations

En cohérence avec sa vision stratégique, le CPSF a aussi développé ses outils au service des fédérations membres. Chacun des membres salariés du CPSF consacre une part importante de son activité au lien avec les membres, afin d'assurer des échanges quotidiens et répétés et favoriser les échanges mutuels. Le premier séminaire des membres, initialement prévu à la fin 2018, se tiendra en 2019.

Le CPSF a mis en place plusieurs outils en matière de classification, proposés aux fédérations :

- Aide à la formation de classificateurs internationaux (250€ pour une formation en Europe, 400€ pour une formation hors Europe)
- Aide à la première classification internationale (250€ pour une formation en Europe, 400€ pour une formation hors Europe)

Dans le même temps, un séminaire de classification s'est tenu en octobre à l'INSEP, regroupant tous les classificateurs de chacune des fédérations. Un référentiel de classification a également été mis à disposition.

Des appuis spécifiques ont également été engagés, comme avec l'UNSS 93. Un programme d'intégration des élèves des classes ULIS a permis de proposer à 80 élèves, pour la plupart dispensés de sport habituellement, de participer à une des activités proposées par l'UNSS.

Ces outils sont amenés à se développer dans les années à venir afin de positionner le CPSF comme un véritable facilitateur du développement des para sports dans les fédérations. La multiplication des échanges doit aussi servir à l'élaboration de stratégies de mutualisation entre les membres.

En novembre 2018, le CPSF a organisé le premier séminaire des cadres paralympiques, rassemblant les techniciens des onze fédérations qui seront représentées aux Jeux de Tokyo. Ce temps fort s'est tenu au Mans avec pour objectifs majeurs une meilleure appréhension de l'expérience des Jeux Paralympiques pour les fédérations, une meilleure anticipation du niveau de performance attendu des athlètes et un renforcement des échanges entre les fédérations fondatrices et les fédérations délégataires.

Enfin, le CPSF a accompagné les fédérations fondatrices auprès de la Caisse nationale supérieure de l'autonomie afin de défendre la pertinence des Emplois sportifs qualifiés qui lui sont attribués.

5. Renforcer notre rôle dans le mouvement paralympique international

L'année 2017 avait été marquée par un changement des instances dirigeantes, tant au niveau des organes nationaux qu'internationaux avec l'arrivée de nouveaux représentants à la tête des comités paralympiques nationaux.

Une des orientations stratégiques conduites par le CPSF en 2018 a été de favoriser les échanges avec les comités nationaux tout en renforçant toujours plus les liens déjà établis avec les élus et les équipes du Comité Paralympique International (IPC). Pour ce faire, le CPSF a entamé des échanges plusieurs NPC afin de favoriser la mutualisation des outils et de l'expertise (Belgique, Japon, Canada). Le CPSF a eu l'occasion d'accueillir plusieurs personnalités étrangères, en particulier Andrew Parson, président de l'IPC en avril 2018 ou encore le Prince Edwards en octobre 2018.

La représentation de la France à l'international peut s'appuyer sur l'élection de Marie Bochet, porte-drapeau de l'équipe de France paralympique à PyeongChang et octuple championne paralympique de para ski alpin, au sein de la Commission des athlètes de l'IPC.

À 5 ans de la tenue des Jeux Paralympiques de Paris, l'organisation de Grands Événements Sportifs Internationaux en France est particulièrement importante. En 2018, la France a accueilli trois compétitions sportives internationales de référence auxquelles le CPSF a pris part : Le Handisport Open Paris, compétition de para athlétisme comptant parmi les neuf étapes incontournables du circuit international, une Coupe de Monde de para tir dans un écrin de prestige, le Centre National de Tir à Châteauroux et un Championnat d'Europe de para badminton à Rodez où près de trente nations se sont données rendez-vous.

6. Une évolution de la gouvernance et de l'équipe opérationnelle

Renforcée en 2017, l'équipe du CPSF n'a pas connu de bouleversement en 2018, qui a constitué une année de consolidation. Le secteur de la communication a été réorganisé après le départ d'une chargée de communication. La responsable de la communication pilote désormais un chargé de communication.

L'évolution de la gouvernance a été plus marquée. Deux administrateurs ont été désignés lors de l'Assemblée générale de juin 2018 : Patricia Marquis, au nom de la Fédération Française Handisport, et Joël Renault, au nom de la Fédération Française du Sport Adapté. Ces deux administrateurs viennent occuper deux sièges laissés vacants, l'un par la démission de Frédéric Delpy, président de la FFH, l'autre non pourvu en 2017.

En novembre 2018, Emmanuelle Assmann a indiqué qu'elle souhaitait quitter ses fonctions de présidente et démissionner du Conseil d'administration, pour retrouver son activité professionnelle. Marie-Amélie Le Fur a été élue présidente à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2018.

Ainsi stabilisée, la gouvernance du CPSF se prépare à une augmentation substantielle de ses effectifs en 2019.

7. Un rayonnement accru du mouvement paralympique

Dans le cadre de sa stratégie globale, le CPSF a mis en place des outils favorisant une meilleure visibilité de son projet, des athlètes et sportifs ou des différentes pratiques.

Dans cette optique, le Comité s'est doté d'une équipe d'ambassadeurs, tous athlètes ou anciens athlètes de haut niveau, pour porter la voix du mouvement paralympique et représenter ce dernier au sein d'événements pour lesquels le CPSF est sollicité sur tout le territoire.

Parallèlement, le Comité a renforcé sa stratégie de communication digitale afin de fédérer une communauté toujours plus importante autour de ses valeurs, actions et athlètes. Les comptes digitaux du CPSF sont passé de 75 000 à 87 000 abonnés sur Facebook, de 26 000 à 35 000 abonnés sur twitter et de 1300 à 4500 abonnés sur Instagram de 2017 à 2018. L'équipe de France paralympique et plus largement l'actualité du CPSF ont suscité une plus grande attention médiatique bien qu'il faille poursuivre le travail de sensibilisation de plusieurs acteurs.

Cette plus grande visibilité du CPSF s'accompagne d'une présence plus importante dans de nombreuses instances du sport français, comme la Conférence permanente du sport féminin, l'instance nationale du supportérisme...

8. Vers Tokyo 2020

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2020 seront organisés à Tokyo. Le CPSF a d'ores et déjà entamé les travaux préparatoires à l'envoi de la délégation française aux Jeux Paralympiques.

D'une part, il a poursuivi le travail et le dialogue avec Performance 2024, nouvel acteur de l'État dédié au Haut niveau. Ces échanges récurrents ont permis de poser les bases d'une stratégie de sélection qui sera confirmée courant 2019.

D'autres part, plusieurs missions préparatoires ont été menées à Tokyo. Les premiers Open days, tenus en septembre 2018, ont permis de lever les premières interrogations tandis que se poursuivait la recherche d'un lieu pouvant accueillir le Club France. Ce dernier sera tenu en commun avec Paris 2024.